



COMMUNIQUE DE PRESSE COMMUN

Paris, le 11/04/2019

La Fondation pour l'école renforce sa gouvernance et Espérance banlieues prend son envol

Espérance banlieues (EB) devient autonome. Le réseau se développera désormais dans le cadre d'une organisation juridique totalement distincte de la Fondation pour l'école (FPE). Cette décision a été prise le 9 avril 2019 par le conseil d'administration de la FPE, en présence du commissaire du gouvernement, et approuvée par l'Association Réseau Espérance Banlieues (AREB).

C'est sur la base des conclusions récentes d'un rapport d'audit qui a mis en évidence des insuffisances dans l'organisation FPE-FEB-AREB et pour préserver les vocations respectives de ces deux entités qu'a été prise cette décision.

Dans le contexte d'une croissance rapide du nombre d'écoles (16 créations en 6 ans accueillant près de 700 élèves), il était devenu nécessaire qu'Espérance Banlieues prenne son indépendance. Le fonctionnement des écoles et leur mode de financement demeurent identiques pendant la période transitoire liée au changement d'organisation.

Lionel Devic, cofondateur et président de la FPE, précise : *« L'augmentation du nombre d'écoles Espérance banlieues a accru la complexité de fonctionnement et d'organisation à laquelle étaient confrontées à la fois la FPE, la Fondation Espérance banlieues et l'AREB. L'audit, qui a été demandé par la Fondation pour l'école, nous a incités à mettre en place une organisation plus simple et plus lisible pour la poursuite du développement d'Espérance banlieues ».*

Eric Mestrallet, confirmé dans sa fonction d'ambassadeur d'Espérance banlieues, déclare : *« Je suis très reconnaissant de l'important travail d'innovation et d'incubation réalisé par la Fondation pour l'école et son Institut Libre de Formation des Maîtres pour accompagner la croissance du réseau Espérance banlieues. La nouvelle organisation poursuivra la consolidation des établissements existants et le déploiement du réseau tout en restant attaché à ses facteurs clefs de succès. D'abord, la liberté donnée au chef d'établissement de recruter les membres de son équipe d'enseignants et d'éducateurs. Ensuite, la liberté de choix des méthodes pédagogiques et d'enseignement ainsi que l'ajustement des programmes ; ceci pour répondre aux besoins spécifiques des élèves tout en garantissant le respect du socle commun de compétences au sortir de la 3^{ème}. La recherche d'un financement public ne devra pas porter atteinte à ces deux principes ».*

Satisfait de cette décision, Espérance banlieues rappelle son engagement et sa détermination à poursuivre son action au service des enfants des quartiers prioritaires. Les écoles ont vocation



à faire grandir et réussir les élèves sur le plan académique, tout en renforçant l'accompagnement éducatif et le sentiment d'adhésion à la France.

Sur la base de l'audit qui a été diligenté, le conseil d'administration de la FPE a décidé à l'unanimité de renforcer son organisation, le mode de gestion de ses fondations abritées, de ses activités et sa gouvernance et de se doter d'une gestion plus collégiale pour être mieux à même de garantir sa mission statutaire. Ainsi, jusqu'au 31 août 2019, le conseil d'administration a décidé, en accord avec le président, de renforcer le bureau de la FPE d'un administrateur supplémentaire.

La Fondation pour l'école va développer avec une énergie renouvelée ses activités statutaires au service de tous les enfants. A cet égard, elle se félicite du succès de la première édition du salon de la liberté scolaire (LIBSCO) qu'elle a organisé le 6 avril 2019 à Paris.

Fondation pour l'école

Contact Presse : Diane Roy, 06 62 45 06 32, diane.roy@fondationpourlecole.org

A propos de la Fondation pour l'école :

La Fondation pour l'école, facilitatrice d'initiatives éducatives.

La Fondation pour l'école est un acteur de la société civile engagé en France depuis 10 ans au service de l'amélioration de l'instruction et de l'éducation de tous les enfants. En soutenant le développement d'écoles indépendantes et la diffusion d'une culture de la liberté d'enseignement dans les établissements scolaires publics comme privés, la Fondation contribue à renforcer l'efficacité et la justice du système éducatif français dans son ensemble. La Fondation a été reconnue d'utilité publique par le Premier ministre (décret du 18 mars 2008). Habilitée à abriter des « fondations sous égide » depuis 2011, elle héberge 12 fondations à ce jour. Pour en savoir plus : www.fondationpourlecole.org.

Espérance banlieues (AREB)

Contact Presse : Marguerite Vaganay, 06 63 71 08 81, marguerite.vaganay@esperancebanlieues.org

A propos d'Espérance banlieues

Créée en 2012, Espérance banlieues est un réseau d'écoles implanté dans les quartiers prioritaires aujourd'hui présent dans seize villes françaises. Espérance banlieues promeut un modèle scolaire innovant et destiné aux enfants de ces territoires. Guidées par le pragmatisme, les équipes d'Espérance banlieues s'engagent auprès de chaque élève pour lui donner le goût de la réussite scolaire, développer l'estime de soi et le sentiment d'appartenance à son pays. L'accompagnement personnalisé, les petits effectifs, l'engagement et le dynamisme des enseignants portent leurs fruits : l'enquête de satisfaction menée en avril 2018 révèle que 95% des parents font confiance aux écoles Espérance banlieues pour faire progresser leurs enfants et que 97% les recommanderaient à leur entourage. Pour en savoir plus : www.esperancebanlieues.org/